

Yellow Média inc. annonce une opération de restructuration du capital

Montréal (Québec), le 23 juillet 2012 — Yellow Média inc. (TSX : YLO) a annoncé aujourd'hui une opération de restructuration du capital (la « restructuration du capital ») visant à réduire considérablement sa dette et à améliorer son profil en matière d'échéances, la dette commençant à venir à échéance en 2018. La restructuration du capital permettra à la Société de poursuivre la transformation de son entreprise.

La restructuration du capital devrait clôturer à la fin de septembre 2012.

Les éléments clés de la restructuration du capital sont les suivants :

- l'échange des facilités de crédit et des billets à moyen terme (les « créances non garanties de premier rang ») de la Société, soit une tranche de 1,8 milliard de dollars de sa dette, contre une combinaison de ce qui suit :
 - 750 millions de dollars de billets garantis de premier rang à 9 % échéant en 2018;
 - 100 millions de dollars de débentures échangeables non garanties subordonnées échéant en 2022 dont les intérêts sont payables en espèces à 8,0 % ou en débentures supplémentaires à 12 %;
 - 82,5 % des nouvelles actions ordinaires;
 - 250 millions de dollars en espèces;
- la réception, par les porteurs de débentures convertibles, d'actions privilégiées et d'actions ordinaires existantes de la Société, d'une combinaison de ce qui suit en échange de leurs titres :
 - 17,5 % des nouvelles actions ordinaires;
 - des bons de souscription représentant au total 10 % des nouvelles actions ordinaires;
- la signature, par les porteurs de 30,0 % des billets à moyen terme, soit 23,7 % des créances non garanties de premier rang de la Société, de conventions de soutien aux termes desquelles ils s'engagent à voter en faveur de la restructuration du capital;
- l'absence d'incidence de la restructuration du capital sur les clients, fournisseurs et autres partenaires d'affaires de Yellow Média inc.

La Société a proposé cette solution de restructuration du capital en vue d'harmoniser la structure de son capital et sa stratégie en matière d'exploitation. La restructuration lui donnera la souplesse financière nécessaire pour poursuivre sa transformation et pour améliorer la valeur à long terme de l'investissement des parties intéressées. À la réalisation de la restructuration du capital, la Société aura une dette d'environ 850 millions de dollars composée de 750 millions de dollars de billets garantis de premier rang et de 100 millions de dollars de débentures échangeables non garanties subordonnées. Les intérêts débiteurs annuels seront également réduits d'environ 45 millions de dollars.

Un résumé intitulé « Principales conditions de la restructuration du capital » est joint aux présentes.

« La restructuration du capital poursuit l'objectif déjà énoncé par la Société qui consiste à réduire considérablement la dette affichée à son bilan et nous permettra de nous

concentrer sur la transformation de l'entreprise en cours » a affirmé Marc P. Tellier, président et chef de la direction de Groupe Pages Jaunes.

La restructuration du capital représente la meilleure solution possible pour ajuster la structure du capital actuelle de la Société et répondre à ses besoins actuels en matière de liquidités. BMO Marchés des capitaux et Canaccord Genuity, conseillers financiers de Yellow Média, ont fourni au conseil d'administration de Yellow Média des avis selon lesquels les conditions de la restructuration du capital sont équitables, d'un point de vue financier, pour les créanciers non garantis de premier rang et les porteurs de débetures convertibles, d'actions privilégiées et d'actions ordinaires. Se fondant sur plusieurs facteurs, dont l'avis sur le caractère équitable, le conseil d'administration de Yellow Média recommande à l'unanimité à tous les créanciers non garantis de premier rang, porteurs de débetures convertibles et actionnaires d'appuyer la restructuration du capital, qui réduira considérablement la dette de la Société et améliorera la structure de son capital.

« La restructuration du capital respecte l'engagement de la Société de revoir la structure de son capital et d'évaluer les solutions possibles de refinancement des dettes échéant en 2012 et au-delà » a déclaré Marc L. Reisch, président du conseil d'administration. « Le conseil et la direction estiment que la restructuration du capital représente une évolution importante et positive pour la Société en ce qu'elle réduit sa dette totale et renforce la structure de son capital ».

La restructuration du capital n'aura aucune incidence sur les clients, fournisseurs et autres partenaires d'affaires de Yellow Média. Les obligations de la Société envers ses employés, y compris ses obligations en matière de régimes de retraite et d'avantages sociaux, ne seront pas touchées non plus par la restructuration du capital.

La Société compte mettre en œuvre la restructuration du capital aux termes d'un plan d'arrangement pris en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La mise en œuvre de la restructuration du capital est assujettie à un certain nombre de conditions et d'autres risques et incertitudes, notamment la réception des approbations définitives du tribunal ainsi que des autorités de réglementation et des bourses compétentes. La restructuration du capital devrait se réaliser d'ici la fin de septembre 2012.

Structure du capital avant sa restructuration et structure du capital pro forma (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Au 31 mars 2012	Ajustement	Pro forma
Facilités de crédit	419	(419)	-
Billets à moyen terme ⁽¹⁾	1 406	(1 406)	-
Déventures convertibles à 6,25 % échéant en octobre 2017 ⁽¹⁾	200	(200)	-
Billets garantis de premier rang ⁽¹⁾	-	750	750
Déventures échangeables non garanties subordonnées ⁽¹⁾	-	100	100
Obligations en vertu de contrats de location-financement	4	-	4
Actions privilégiées rachetables (séries 1 et 2) ⁽¹⁾	403	(403)	-
Dette totale	2 431	(1 577)	854
Actions privilégiées perpétuelles (séries 3, 5 et 7) ⁽¹⁾	329	(329)	-
Trésorerie	(310)	250	(60)
Total net de la dette et des actions privilégiées	2 450	(1 656)	794
Nombre d'actions ordinaires en circulation (millions)	520	(495)	26
Nombre de bons de souscription (millions)	-	3	3

Ratios financiers

Dette nette sur BAIIA des 12 derniers mois ⁽²⁾⁽³⁾	2,7	1,3
Dette totale sur BAIIA ⁽²⁾⁽³⁾	3,2	1,4
Ratio de couverture des charges fixes ⁽³⁾	5,1	8,4

⁽¹⁾ Valeur nominale.

⁽²⁾ Compte non tenu des actions privilégiées.

⁽³⁾ Le BAIIA des 12 derniers mois exclut la contribution de LesPAC. Le BAIIA des douze derniers mois est une mesure non définie par les IFRS et, par conséquent, il pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables employées par d'autres sociétés cotées en Bourse.

Soutien de la restructuration du capital

Les porteurs détenant 30,0 % des billets à moyen terme en circulation de la Société, soit 23,7 % des créances non garanties de premier rang de la Société, ont conclu, notamment avec Yellow Média, une convention de soutien aux termes de laquelle ils se sont engagés, sous réserve de certaines conditions, à voter en faveur de la restructuration du capital et à soutenir celle-ci. Les porteurs de billets sont représentés par Moelis & Company, conseillers financiers, et par Bennett Jones LLP, conseillers juridiques.

La Société va solliciter le soutien d'autres prêteurs de facilités de crédit et porteurs de billets en ce qui concerne la restructuration du capital.

Assemblées

La Société demandera à la chambre commerciale de la Cour supérieure du Québec (Montréal) de rendre, dans le cadre de la restructuration du capital, une ordonnance provisoire aux termes de laquelle la Société convoquera : (i) une assemblée des créanciers non garantis visés de la Société, soit les prêteurs des facilités de crédit, les porteurs des billets à moyen terme et les porteurs des déventures convertibles qui ont choisi d'être exclus du vote des actionnaires; (ii) une assemblée des actionnaires de la Société, soit les porteurs d'actions privilégiées et d'actions ordinaires et les porteurs des déventures convertibles qui n'ont pas choisi d'être exclus du vote des actionnaires; dans les deux cas, il d'agit d'obtenir leur soutien du plan d'arrangement pris en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, plan qui met en œuvre la restructuration du

capital. Les détails de la restructuration du capital seront fournis dans une circulaire de sollicitation de procurations de la direction qui devrait être distribuée aux créanciers non garantis de premier rang, aux porteurs de débetures convertibles et aux actionnaires au début d'août 2012. Les assemblées devraient se tenir le 6 septembre 2012 au Palais des congrès de Montréal.

Les conseillers juridiques de Yellow Média en ce qui concerne la restructuration du capital sont Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. et Russell Hill Advisory Services Inc.

Nouveau conseil d'administration

Un comité de recherche composé d'au plus cinq membres a été constitué afin de choisir les membres qui composeront le nouveau conseil d'administration de Yellow Média inc. Yellow Média inc. a nommé Marc P. Tellier et Marc L. Reisch au comité de recherche et les premiers porteurs de billets consentants ont nommé deux autres membres.

Le nouveau conseil d'administration sera composé de neuf membres, dont l'un sera Marc P. Tellier. Au moins deux autres membres du conseil d'administration actuel de la Société feront partie du nouveau conseil d'administration. Un communiqué annonçant les candidats retenus sera publié avant les assemblées des créanciers et des actionnaires.

Autres renseignements

D'autres renseignements concernant la restructuration du capital seront disponibles sur SEDAR (www.sedar.com) et sur le site Web de la Société (www.ypg.com).

Une [foire aux questions](#) portant sur la restructuration du capital est en outre affichée sur le site Web de la Société.

La Société prévoit compléter les renseignements figurant dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction en ce qui concerne les assemblées devant être tenues relativement à la restructuration du capital et communiquer par ailleurs des renseignements sur le sujet au moyen de communiqués, du site Web de la Société et de la poste ou autrement.

Questions relatives aux lois sur les valeurs mobilières américaines

Le présent communiqué ne constitue ni une offre ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de vente de titres. Aucun des nouveaux titres devant être offerts dans le cadre de la restructuration du capital n'a été ni ne sera inscrit en vertu de la *Securities Exchange Act of 1933* des États-Unis, dans sa version modifiée, ou d'une loi sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis et ne peut donc être offert ou vendu aux États-Unis s'il n'est pas inscrit ou s'il n'y a pas de dispense applicable en ce qui concerne les exigences d'inscription prévues par la *Securities Exchange Act of 1933* des États-Unis et les lois étatiques applicables.

Conférence téléphonique pour les investisseurs

Yellow Média inc. tiendra une conférence téléphonique à l'intention des analystes et des médias à 10 h 30 (heure de l'Est) le 23 juillet 2012 pour commenter l'opération de restructuration du capital. On peut assister à cette conférence en composant le 416 340-8018 dans la région de Toronto ou le 1 866 223-7781 de l'extérieur. La conférence sera aussi disponible par webdiffusion à partir du site Web de la Société, à l'adresse suivante : <http://www.ypg.com/fr/yellow-media-webdiffusion-conference-telephonique>.

La conférence téléphonique sera archivée dans la section Investisseurs du site Web, à l'adresse www.ypg.com. Elle sera également accessible en différé du 23 au 31 juillet 2012 en composant le 905 694 9451 dans la région de Toronto, ou le 1 800 408-3053 de l'extérieur. Le code d'accès est 9739302.

Yellow Média inc.

Yellow Média inc. (TSX : YLO) est un chef de file du secteur du numérique qui offre des solutions médias et marketing au Canada. Elle possède et exploite les plateformes et les publications parmi les plus populaires au Canada, notamment les annuaires Pages Jaunes^{MC} et les sites PagesJaunes.ca^{MC}, Canada411.ca et RedFlagDeals.com^{MC}. Ces destinations en ligne rejoignent environ 8 millions de visiteurs uniques chaque mois et les applications mobiles de GPJ pour la recherche d'entreprises locales et de promotions ont été téléchargées plus de 4 millions de fois. Yellow Média inc. est également un chef de file dans l'offre de solutions numériques nationales par l'entremise de Mediative, sa division de médias numériques et de solutions marketing pour les agences et annonceurs nationaux. Pour plus de renseignements : www.ypg.com.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs (notamment au sens de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis) au sujet des objectifs, des stratégies, des conditions financières, des résultats et des activités de la Société. Ces énoncés sont prospectifs puisqu'ils sont fondés sur nos attentes, en date du 23 juillet 2012, en ce qui concerne nos activités et les marchés sur lesquels nous les exerçons, ainsi que sur différentes estimations et hypothèses. Nos résultats réels pourraient différer de manière importante de nos attentes si des risques connus ou inconnus touchaient nos activités ou si nos estimations ou hypothèses se révélaient inexactes. Par conséquent, nous ne pouvons garantir que l'un ou l'autre de nos énoncés prospectifs se réalisera. Les risques qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de façon importante de nos attentes actuelles sont analysés dans la rubrique 6 de notre rapport de gestion en date du 9 février 2012. Nous n'avons aucune intention, ni ne nous engageons à le faire, sauf si cela est exigé conformément à la loi, de mettre à jour les énoncés prospectifs même si de nouveaux renseignements venaient à notre connaissance, par suite d'événements futurs ou pour toute autre raison. La mise en œuvre de la restructuration du capital est assujettie à plusieurs conditions qui seront précisées dans le plan d'arrangement pris en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions ainsi qu'à d'autres risques et incertitudes, notamment l'approbation du tribunal et les approbations requises des autorités de réglementation (y compris les bourses). Par conséquent, rien ne garantit que la restructuration du capital sera réalisée

ou, si elle l'est, qu'elle le sera aux conditions prévues dans le présent communiqué. Elle pourrait être modifiée ou restructurée ou il pourrait y être mis fin.

Personnes-ressources :

Relations avec les investisseurs

Pierre Van Gheluwe
Trésorier
Tél. : 514 934-4325
pierre.vangheluwe@ypq.com

Relations médias

André Leblanc
Directeur général, Communications
Marketing
Tél. : 514 934-7359
andre.leblanc@ypq.com

Porteurs de titres institutionnels

Ligne d'aide – Opération
de BMO Marchés des capitaux
Tél. : 416 359-4306
Sans frais : 855 666-4361

Ligne d'aide – Opération
de Canaccord Genuity
Tél. : 416 687-5517
Sans frais : 855 333-5517

Principales conditions de la restructuration du capital

Sauf indication contraire, les montants sont libellés en dollars canadiens.

Parties visées par la restructuration du capital

Les parties intéressées de Yellow Média qui suivent seront visées par la restructuration du capital :

- les porteurs de tous les billets à moyen terme non garantis de Yellow Média (les « **billets à moyen terme** »), c'est-à-dire :
 - les billets à moyen terme non garantis à 6,50 % de série 9 échéant le 10 juillet 2013;
 - les billets à moyen terme non garantis à 6,85 % de série 8 échéant le 3 décembre 2013;
 - les billets à moyen terme non garantis à 5,71 % de série 2 échéant le 21 avril 2014;
 - les billets à moyen terme non garantis à 7,30 % de série 7 échéant le 2 février 2015;
 - les billets à moyen terme non garantis à 5,25 % de série 4 échéant le 15 février 2016;
 - les billets à moyen terme non garantis à 5,85 % de série 3 échéant le 18 novembre 2019;
 - les billets à moyen terme non garantis à 7,75 % de série 10 échéant le 2 mars 2020;
 - les billets à moyen terme non garantis à 6,25 % de série 5 échéant le 15 février 2036;
- les prêteurs aux termes de la convention de facilité de crédit non garantie de premier rang de Yellow Média datée du 28 septembre 2011;
- les porteurs des débentures subordonnées non garanties convertibles à 6,25 % de Yellow Média échéant le 1^{er} octobre 2017;
- les porteurs de toutes les séries d'actions privilégiées de Yellow Média;
- les porteurs d'actions ordinaires de Yellow Média.

Traitement des prêteurs aux termes des facilités de crédit existantes et des porteurs de billets à moyen terme (ces facilités et billets étant collectivement appelés les « créances non garanties de premier rang »)

Restructuration du capital

Les porteurs des créances non garanties de premier rang recevront leur part proportionnelle de ce qui suit, en fonction du capital de leurs créances non garanties de premier rang :

	Contrepartie totale (en millions \$, sauf pour les actions)	Contrepartie par tranche de 1 000 \$ (en \$, sauf pour les actions)
Billets garantis de premier rang sur 6 ans	750 \$	423 \$
Débentures échangeables non garanties subordonnées sur 10 ans	100 \$	56 \$
Espèces	250 \$	141 \$
Nouvelles actions	21 295 090	12,001

ordinaires

**Traitement
des intérêts
courus**

Les intérêts capitalisés courus et impayés sur les facilités de crédit existantes et les billets à moyen terme jusqu'à la date d'effet du plan (non comprise) seront versés en espèces à cette date.

Traitement des porteurs de débetures convertibles, d'actions privilégiées et d'actions ordinaires existantes (collectivement, les « titres de participation »).

Chaque porteur de titres de participation recevra :

	Nouvelles actions ordinaires	Bons de souscription
Contrepartie par tranche de 1 000 \$ de la valeur nominale des débetures convertibles existantes	0,62500	0,35714
Contrepartie par tranche de 100 actions privilégiées existantes de série 1, 2, 3 ou 5	6,25000	3,57143
Contrepartie par tranche de 100 actions privilégiées existantes de série 7	1,87500	1,07143
Contrepartie par tranche de 100 actions ordinaires existantes	0,50000	0,28571

Aucun paiement distinct ne sera fait pour des intérêts ou des dividendes impayés sur les titres de participation.

Tableau sommaire du traitement des parties visées

Aux termes de la restructuration du capital et comme il est décrit précédemment, les créanciers non garantis de premier rang, les porteurs de débetures et les actionnaires de Yellow Média recevront, approximativement, la somme en espèces, le capital des billets garantis de premier rang et des débetures échangeables non garanties subordonnées ainsi que le nombre de nouvelles actions ordinaires et de bons de souscription indiqués dans le tableau qui suit :

	Paiement en espèces (en millions de dollars)	Billets garantis de premier rang (en millions de dollars)	Déventures échangeables non garanties subordonnées (en millions de dollars)	Nombre de nouvelles actions ordinaires (en millions)	Nombre de bons de souscription (en millions)
Prêteurs	52	156	21	4,4	—
Porteurs de billets	198	594	79	16,9	—
Porteurs de déventures.....	—	—	—	0,1	0,1
Actionnaires privilégiés..	—	—	—	1,8	1,0
Actionnaires ordinaires..	—	—	—	2,6	1,5
Total	250	750	100	25,8	2,6

Conditions des billets garantis de premier rang

Émetteur	Yellow Média inc.
Billets offerts	750 000 000 \$ CA de billets garantis de premier rang échéant le 30 novembre 2018
Cautions	Les billets garantis de premier rang seront cautionnés par Groupe Pages Jaunes Cie, Canpages Inc., YPG (USA) Holdings, Inc., Yellow Pages Group, LLC, Mur à Mur Média Inc. et Yellow Média ltée (qui deviendra la société mère de Yellow Média inc. à la date d'effet du plan).
Taux d'intérêt et dates de versement des intérêts	Les intérêts courront au taux de 9,0 % par année et seront payables en espèces chaque trimestre à terme échu le dernier jour de février, de mai, d'août et de novembre de chaque année, à compter du 30 novembre 2012.
Biens affectés en garantie	Les billets garantis de premier rang seront garantis par une charge de premier rang sur la totalité des biens de la Société et des cautions dont ils sont propriétaires à la date d'émission ou qu'ils acquièrent par la suite, sous réserve de certaines exclusions indiquées dans l'acte relatif aux billets garantis de premier rang.
Remboursement obligatoire	La Société affectera chaque semestre, le dernier jour de mai et de novembre de chaque année à compter du 31 mai 2013, un montant correspondant à 70 % des excédents de trésorerie consolidés (au sens de l'acte relatif aux billets garantis de premier rang) des deux derniers trimestres de Yellow Média ltée au remboursement des billets garantis de premier rang à leur valeur nominale à leurs porteurs sur une base proportionnelle.
Remboursement optionnel	Les billets garantis de premier rang sont remboursables sur remise d'un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours : <ul style="list-style-type: none"> a) à 105 % de leur valeur nominale avant le 31 mai 2017, plus les intérêts courus et impayés, le cas échéant, à la date de remboursement; b) à 100 % de leur valeur nominale à compter du 31 mai 2017, plus les intérêts courus et impayés, le cas échéant, à la date de remboursement.

Conditions des débentures échangeables non garanties subordonnées

<i>Émetteur</i>	Yellow Média inc.
<i>Débentures offertes</i>	100 000 000 \$ CA de débentures échangeables non garanties subordonnées échéant le 30 novembre 2022
<i>Cautions</i>	Les débentures échangeables non garanties subordonnées seront cautionnées par Groupe Pages Jaunes Cie, Canpages Inc., YPG (USA) Holdings, Inc., Yellow Pages Group, LLC, Mur à Mur Média Inc. et Yellow Média ltée (qui deviendra la société mère de Yellow Média inc. à la date d'effet du plan).

Taux d'intérêt et dates de versement des intérêts	Les intérêts seront payables en espèces au taux de 8 % par année ou, au gré de la Société, en débetures au taux de 12 % par année. Ils seront payables chaque semestre à terme échu le dernier jour de mai et de novembre de chaque année, à compter du 30 novembre 2012.
Privilège d'échange	Les débetures échangeables non garanties subordonnées seront échangeables par leurs porteurs contre des actions ordinaires de Yellow Média ltée au prix de conversion initial de 21,95 \$ CA l'action de Yellow Média ltée.
Échéance	Le capital des débetures échangeables non garanties subordonnées impayé à l'échéance sera payable en espèces.
Remboursement optionnel	Pourvu que les billets garantis visés aient été remboursés intégralement à la date de remboursement, les débetures échangeables non garanties subordonnées pourront être remboursées sur remise d'un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours : <ul style="list-style-type: none"> a) à 110 % de leur valeur nominale avant le 31 mai 2021, plus les intérêts courus et impayés, le cas échéant, à la date de remboursement; b) à 100 % de leur valeur nominale à compter du 31 mai 2021, plus les intérêts courus et impayés, le cas échéant, à la date de remboursement.

Conditions des bons de souscription

Nombre de bons de souscription	2 581 223 bons de souscription
	Chaque bon de souscription donnera droit à son exercice à une action ordinaire de Yellow Média ltée au prix d'exercice (défini ci-après) pour une période de 10 ans.
	Les bons de souscription seront dotés de mécanismes de protection antidilution standard et seront rajustés pour tenir compte des dividendes.
Prix d'exercice	31,67 \$ CA par action ordinaire de Yellow Média ltée
Exercice des bons de souscription	Chaque bon de souscription donnera à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire, à l'exercice et sur paiement du prix d'exercice, sous réserve de rajustements.

Autres questions

Inscription et négociation	Les actions ordinaires, y compris celles pouvant être émises à l'exercice des bons de souscription, seront librement négociables au Canada à leur émission et, outre les actions ordinaires, la Société tentera de faire inscrire à la cote de la Bourse de Toronto les débetures échangeables non garanties subordonnées et les bons de souscription.
-----------------------------------	--

Fractions de titres

Aucune fraction d'actions ordinaires ou de bons de souscription ne sera émise. Les fractions de titres qui auraient autrement été émises seront arrondies au nombre entier inférieur le plus près.

Approbation

Le plan d'arrangement sera assujéti à l'approbation de la Cour après les assemblées des créanciers non garantis de premier rang et des porteurs de titres de participation, comme le décide la Cour. Les porteurs des débetures convertibles existantes qui en font le choix pourront voter à titre de créanciers non garantis de premier rang (les autres voteront à titre de porteurs de titres de participation).